

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**2<sup>ème</sup> RÉUNION DE 2014**

**Séance du 27 janvier 2014**

CG 14/2<sup>ème</sup>/III-10

*L'an deux mille quatorze, le 27 janvier, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.*

*Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.*

**POLITIQUE CULTURELLE**

**DÉPARTEMENTALE**

—  
Comme pour la plupart des Départements, l'essentiel des dépenses culturelles du Conseil Général de Tarn-et-Garonne est consacré à **la conservation du patrimoine, des archives et à la lecture publique.**

En Tarn-et-Garonne, le Conseil Général intervient aussi en faveur de la création et de la diffusion du spectacle vivant, avec pour objectifs :

- **une meilleure solidarité géographique** afin que le milieu rural puisse aussi bénéficier d'activités culturelles,
- **une ouverture sociale et culturelle** en offrant à chacun, et notamment aux jeunes, la possibilité d'un épanouissement personnel et d'une meilleure qualité de vie par une pratique culturelle ou artistique.

Le bilan 2013 traduit la constance de l'effort de notre collectivité dans le domaine de la promotion de la culture sous toutes ses formes, bien au-delà de ses compétences obligatoires.

**BILAN 2013  
DE LA POLITIQUE CULTURELLE  
DEPARTEMENTALE**

Le bilan des actions du Conseil Général en 2013 peut être résumé de la façon suivante :

**I. EN INVESTISSEMENT**

Les aides départementales à l'investissement concernent essentiellement la protection du patrimoine.

**1. Aide aux communes pour la restauration des monuments historiques classés et inscrits, objets mobiliers classés et inscrits, orgues classées**

Le montant des aides accordées s'élève en 2013 à **244 982 €**.

Dans les projets de rénovation de ce patrimoine protégé, le Conseil Général participe à hauteur de 25 % des travaux dans la majorité des cas. Ainsi, notre patrimoine culturel, qu'il s'agisse d'objets mobiliers ou de bâtiments, a pu être sauvé.

**2. Aides aux communes et aux particuliers pour la restauration de pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau et à vent, fours à pain, fournils et gariottes**

Depuis 1982, cette politique permet d'accorder aux communes et particuliers une aide financière pour la restauration du patrimoine vernaculaire. Elle aura généré, au titre de 2013, pour **18 540 €** de subventions aux particuliers et **3 708 €** aux communes.

**3. Inventaire du Pays Midi-Quercy**

Pour la période 2012-2014, le Conseil Général a renouvelé sa participation, aux côtés de la Région et du Pays Midi-Quercy, et attribue une aide de **60 000 €** annuels à cette opération d'inventaire du patrimoine bâti des 49 communes du territoire réalisée par le syndicat mixte du Pays Midi-Quercy.

## **II. EN FONCTIONNEMENT**

### **1. A.D.D.A. 82**

En 2013, les subventions allouées par le Conseil Général, soit **252 500 €** ont permis à l'A.D.D.A. de développer ses missions et d'organiser des manifestations qui ont été fréquentées par près de **7 000 personnes** :

- 791 personnes ont suivi la 24ème édition du tremplin **Tarn-et-Garock** qui s'est déroulée à Saint-Antonin Noble Val, Bessens et Moissac ;
- 955 spectateurs ont assisté du 13 au 15 septembre 2013, aux 9 concerts « **Châteaux Chantants** » organisés en partenariat avec 8 communes du département dans des sites patrimoniaux majoritairement publics. Cette opération a bénéficié d'une aide départementale de 17 000 euros dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel.
- **Action culturelle en milieu rural** : musiques et danses occitanes le 8 août 2013 Molières avec 255 personnes ;
- mise en œuvre du **schéma départemental des enseignements artistiques** : structuration des écoles de musique, mise en place de formations pour les enseignants ateliers danse et parcours en danse, mise en place du brevet musical départemental ( 1 291 participants) ;
- sensibilisation du jeune public au **spectacle vivant** : la rencontre départementale des arts dédiée à l'enfance et à la jeunesse « Le Big Bang des arts » organisée du 11 mars au 19 avril 2013 a été suivie par 1 295 personnes les spectacles jeune public et résidences d'artistes organisés à l'espace des Augustins ont accueilli 1 132 spectateurs ;
- des actions de **sensibilisation en milieu scolaire** ont été organisées de janvier à juin en amont de ces spectacles (1 258 élèves).

### **2. Musique**

Notre politique comporte deux volets :

l'aide aux écoles de musique : il s'agit d'une aide au fonctionnement et à l'acquisition d'instruments de musique en faveur des écoles associatives et publiques, **79 649 €** y ont été consacrés en 2013.

l'aide à la diffusion musicale : en 2013, **74 800 €** ont été attribués à l'association le Rio, aux orchestres départementaux tels que l'Ensemble Organum et « Les Passions » Orchestre Baroque de Montauban, au festival les « Soirs de Moissac ».

### 3. Théâtre

Afin de promouvoir le théâtre en milieux scolaire et rural, le Conseil Général aide différentes troupes locales. Cette action vise à dynamiser et décentraliser une activité essentiellement urbaine.

En 2013, une enveloppe globale de **132 500 €** a été répartie entre différentes compagnies et associations théâtrales telles que le Local, Quercy Productions, l'Embellie, Symphorèse, Festivalence, le Théâtrophone et Arène Théâtre.

### 4. Occitan

L'Etat et la Région ont signé, le 1er décembre 2009, une convention cadre de partenariat pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de l'occitan sur la période 2009-2015. En déclinaison de cette convention cadre, une convention particulière pour notre département scellant notre engagement en faveur de la défense et la promotion de la langue et de la culture occitanes a été signée en juillet 2012 avec la Direction académique des services départementaux de l'Education Nationale. L'objectif de cette convention est de développer de manière cohérente et concertée les actions menées par l'Etat qui intervient sur l'enseignement de la langue régionale et celles menées par notre collectivité locale, axées principalement sur les actions de sensibilisation et de valorisation de la langue et de la culture occitanes.

Une dotation globale de **86 500 €** a été votée pour les opérations Al Canton et la sensibilisation à la langue occitane en 2013 dans **88 écoles (65 communes)**. Notre département reste parmi les premiers de l'académie pour la sensibilisation des élèves du primaire (29 % des effectifs totaux) et l'enseignement bilingue qui compte 9 sites ouverts.

S'agissant des opérations Al Canton, la subvention de 30 000 € attribuée à l'IEO (Institut d'Etudes Occitanes) n'a pu être versée en totalité, le travail sur les derniers DVD n'étant pas terminé. En avril 2013, le DVD concernant les cantons de Montech et Saint Nicolas de la Grave a été présenté au public et diffusé, celui relatif aux cantons de Beaumont de Lomagne et Lavit le sera au cours du premier trimestre 2014.

Restent donc à finaliser les DVD de :

- Grisolles, Villebrumier et Montauban (est),
- Verdun sur Garonne,
- Molières, Lafrançaise et Montauban (ouest).

## 5. Lecture Publique

Une aide de **50 000 €** a été consacrée à la 23<sup>ème</sup> édition de « Lettres d'automne » consacrée à Albert Camus (30 000€), à l'opération « plaisir de lire en collèges » (10 000€), à l'organisation du salon du livre jeunesse et des venues d'auteurs en milieu scolaire (10 000€), alors qu'une aide de **2 400 €** était attribuée pour l'organisation du 18ème festival « Alors raconte » à l'association des Amis de la Médiathèque.

## 6. Manifestations culturelles et festivals

Le Conseil Général s'implique également dans le tissu associatif en soutenant diverses associations et manifestations culturelles. En 2013, les associations culturelles et socioculturelles ont reçu un montant global de subventions de **812 557 €**, dont **144 657 €** dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel.

### POLITIQUE CULTURELLE EN 2014

#### PROPOSITIONS

La politique culturelle repose, pour l'essentiel, sur des **aides aux associations** qui s'articulent autour de plusieurs volets :

- les aides attribuées en séance dans le livre bleu des «subventions aux associations », pour le **fonctionnement, l'équipement ou l'organisation de manifestations** ;
- les aides attribuées dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel, principalement pour des **manifestations à vocation d'animation locale** ;
- les aides accordées dans le présent rapport qui correspondent à des **partenariats pérennes** dans les domaines de la lecture, de l'occitan et du spectacle vivant avec le soutien à des structures ressources dont les actions relèvent de la création et de la diffusion artistiques, ainsi que d'une dimension éducative envers les jeunes.

## I. CONSERVATION DU PATRIMOINE

### 1. Monuments historiques

Comme chaque année, un rapport sera présenté en DM1 lorsque la programmation Etat concernant les monuments historiques classés et inscrits à l'inventaire supplémentaire sera connue.

Toutefois, dans le cadre de ce Budget Primitif, je vous propose de ratifier un crédit de **141 065 €** sur les articles 204141-204142, sous-fonction 312, au titre des autorisations de programme antérieures.

## **2. Pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent**

L'aide départementale s'applique aux projets de restauration du patrimoine rural traditionnel, propriété des particuliers et des communes. En 27 ans d'intervention, l'Assemblée Départementale a contribué à **réhabiliter près de 40 %** de ce patrimoine rural dont l'intérêt historique, ethnologique et touristique n'est plus à démontrer.

Je vous propose d'adopter une autorisation de programme de **15 000 €** au titre des aides aux communes pour l'année 2014.

## **3. Inventaire**

Le Pays Midi-Quercy poursuit la démarche d'inventaire de son patrimoine bâti en ayant renouvelé, pour la dernière fois, une convention d'objectifs avec la Région et le Département. Sur un budget global estimé à 450 000 €, la Région et le Département participent chacun à hauteur de 180 000 € sur la période 2012-2014.

Pour l'année 2014 qui correspond à la dernière année de ce partenariat, je vous propose de ratifier un crédit de **60 000 €** à l'article 6573474 sous fonction 311, au profit du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

Afin de **valoriser la politique départementale patrimoniale** qui se traduit notamment par l'accompagnement de l'inventaire sur le Pays Midi-Quercy et la mission de conservation des objets d'art et antiquités, des fiches par monument et dépliants thématiques sont en cours de publication. Ces documents constitueront le début d'**une collection appelée « En quête de patrimoine »** à destination de tous les publics : touristes, scolaires, communes et population locale.

## **II. ENSEIGNEMENT MUSICAL - Aides aux écoles de musique**

Pour la période de septembre 2014 à juin 2015, je vous propose d'adopter une enveloppe de **73 000 €**, pour ces aides qui seront accordées, selon les critères définis par le schéma départemental des enseignements artistiques.

**Ce schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistiques fera l'objet d'un rapport spécifique présenté à l'occasion de la DM1.** En effet, il doit être renouvelé pour la période 2014/2018 en fonction du bilan de la première période de mise en place. Les axes majeurs de la nouvelle version sont en cours d'élaboration entre l'ADDA82, mandatée par le Conseil Général pour cette mission et les structures participantes (écoles de musique et de danse).

### III. SPECTACLE VIVANT

#### **1. Création et diffusion musicales :**

Notre collectivité est un partenaire important non seulement des festivals de musique organisés sur le territoire mais aussi des ensembles musicaux et structures dont le rayonnement est reconnu au niveau départemental, régional voire national.

Je vous propose d'accorder des aides départementales à la création et diffusion musicales aux orchestres de haut niveau, au Rio et aux festivals de Moissac dans le cadre d'une enveloppe de **74 800 €** ainsi répartie :

- « Les Passions » - Orchestre Baroque de Montauban 21 000 €

De réputation internationale, cet ensemble à cordes est soutenu par la DRAC (58 000 €), la Région Midi-Pyrénées (33 600 €), la Ville de Montauban (29 000 € + 29 000 € de mise à disposition de personnel) et la Ville de Toulouse (5 000 €). L'orchestre maintient ainsi un équilibre de 50 % de subventions publiques pour 50 % de recettes propres. Les projets de créations ont pour vocation la mise en valeur du patrimoine musical ancien avec un accent particulier sur le répertoire du Grand Sud.

L'année 2013 a été marquée par la programmation de **21 concerts**, l'enregistrement d'un coffret des œuvres de Jean Gilles, la deuxième édition du « festival de musique baroque » à Montauban. Des répétitions générales et publiques des concerts, non diffusés sur le département, sont régulièrement données en avant première à l'auditorium du conservatoire et une dizaine d'actions pédagogiques sont menées en direction des scolaires, notamment à l'Espace des Augustins.

Pour 2014, l'Orchestre Baroque de Montauban prévoit la poursuite de ses concerts en Tarn-et-Garonne et à l'extérieur.

Je vous propose de **reconduire** une aide de **21 000 €** à l'Orchestre Baroque de Montauban « Les Passions ».

- Ensemble Organum 21 000 €

En résidence à l'abbaye de Moissac depuis 2001, cet ensemble de réputation internationale, dirigé par Marcel Pérès, est spécialisé dans les répertoires médiévaux. Il est soutenu par la DRAC (70 000 €), la Région Midi-Pyrénées (50 000 €) et la ville de Moissac (20 000 € + 20 000 € de valorisation pour la mise à disposition de locaux).

Il développe des activités de recherche, d'enseignement et de diffusion des musiques médiévales depuis l'abbaye de Moissac. En outre, des sessions pédagogiques à l'attention des professionnels, amateurs et enfants sont proposées régulièrement. A cet égard, un partenariat a été établi avec le Conservatoire à Rayonnement Départemental de Montauban et l'Université Toulouse le Mirail.

En 2013, des rencontres, conférences et concerts ont été programmés dans le cadre de la célébration des 950 ans de la consécration de l'église abbatiale de Moissac.

L'ensemble prévoit de maintenir ses trois rendez-vous annuels des « Diagonales » autour de la thématique du pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle avec près de 30 concerts, des conférences et 15 sessions de chant. Les « Diagonales d'été » sont organisées en collaboration avec le festival de St Bertrand de Comminges.

Je vous propose de **reconduire** une aide de **21 000 €** à l'Ensemble Organum.

● Le Rio

10 400 €

L'Association Le Rio dispose de la salle « Le Rio Grande » à Montauban et assume des missions de diffusion et de soutien aux groupes musicaux amateurs et professionnels dans le secteur des musiques amplifiées. C'est la seule structure du Département à répondre au label national « scène de musiques actuelles » (SMAC).

A ce titre, elle bénéficie du soutien de l'Etat (75 000 €), de la Région Midi-Pyrénées (40 320 €) et de la Ville de Montauban (100 000 €).

Lors de la Commission Permanente du 16 Septembre 2013, le Conseil Général a approuvé la convention pluriannuelle d'objectif 2013-2015 pour les scènes de musiques actuelles (SMAC) proposée par la DRAC et formalisant, d'une part, le partenariat des financeurs précités et, d'autre part, les obligations de l'association et de son directeur dans leur mission pour la promotion des musiques actuelles.

Je vous propose de **reconduire** une aide de **10 400 €** à l'association « Le Rio Grande » pour maintenir son action en 2014, sur 4 centres d'activités :

**-la diffusion au sein du Rio Grande ou hors les murs** : production de 3 à 5 manifestations par mois et accueil d'une dizaine de manifestations organisées par des structures extérieures, collaborations avec des associations ou structures en voie de professionnalisation pour l'organisation d'événements. La politique tarifaire pratiquée permet l'accès au plus grand nombre.

**-le développement et l'accompagnement des pratiques** : accompagnement artistique des groupes amateurs pour la répétition scénique (20 jours); le Rio Grande prévoit 10 résidences par an pour des groupes issus de la région.

**-l'action culturelle, l'éducation artistique et la prévention des risques** connexes à la pratique ou l'écoute des musiques actuelles amplifiées (moyenne de 120 rendez vous).

**-la ressource** : l'association participe au développement des musiques amplifiées sur le territoire par l'aide au montage de projets musicaux associatifs, accueil de formations professionnelles.

● Orchestre de la cité d'Ingres 3 000 €

Cet ensemble, constitué de professeurs et grands élèves du conservatoire à rayonnement départemental, propose des concerts en formation réduite de 4 à 7 musiciens aux communes rurales du département.

Un seul concert a pu être donné en 2013. Pour 2014, l'Orchestre de la Cité d'Ingres envisage un maximum de trois nouveaux concerts.

Je vous propose d'attribuer une aide de 3 000 € à l'orchestre de la cité d'Ingres pour la diffusion de ces concerts classiques en milieu rural.

● Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale de Moissac 6 500 €

Cette association organise un Festival « Les Soirs de Moissac », concerts de musique classique et musiques du monde, donnés en période estivale, au cloître et au cœur de l'Abbaye. **6 spectacles ont été proposés en 2013** et ont bénéficié de notre soutien, de celui de la Région (1 500 €) et de la Ville (7 000 €).

Je vous propose de **reconduire** en 2014 notre soutien à l'A.D.I.A.M. à hauteur de **6 500 €**.

● Commune de Moissac 12 900 €

La Ville de Moissac organisera, en collaboration avec l'association Moissac Culture Vibrations, **la dix huitième édition du « festival de la Voix »** qui se déroulera du 26 au 29 juin 2014 dans le cœur historique de Moissac (cloître et chapelles) avec Barbara Hendricks, notamment.

En 2013, le budget de la 17ème édition s'est élevé à 175 000 € et a été soutenu également par la Région (8 640 €), la communauté de communes (8 000 €) et la Commune de Moissac (86 000€).

C'est dans ce cadre que je vous invite à **reconduire** une aide de **12 900 €** à la commune de Moissac pour l'organisation du « festival de la voix » 2014.

## **2. Création et diffusion théâtrales :**

Je vous propose de voter une enveloppe globale de **177 000 €** répartie entre les associations suivantes :

● Le Local – Espace Jean Durozier

32 200 €

Cette structure professionnelle continue ses activités de création artistique et diffusion à partir du château de Montricoux. Elle a employé 2 salariés permanents et une douzaine d'intermittents du spectacle (comédiens et techniciens). Elle effectue un travail de **création artistique**, diffuse ses spectacles **sur le département et en région**, et programme des actions **en direction des jeunes** avec, notamment, un temps fort au mois de mars en cohérence avec le Big Bang des Arts. Sa dernière saison théâtrale a été suivie par près de **4 500 spectateurs au cours de 50 représentations**. D'autre part, 300 stagiaires scolaires et tout public ont participé à 130 stages et animations.

Pour 2013, la compagnie prévoyait la création d'une œuvre « Princesse en chantier » qui n'a pu être menée à terme et se trouve reportée à 2014. Une reprise « maisons natales » a été présentée en octobre et donnera lieu à d'autres représentations, notamment les 23 et 24 janvier 2014 à l'Espace des Augustins.

Pour 2014, L'Espace Jean Durozier poursuivra la diffusion de son répertoire en région et dans le département, dont le festival de théâtre estival à Montricoux.

Je vous propose d'attribuer une aide départementale de 32 200 € ainsi répartie, étant précisé que l'aide à la création a été versée en 2013 pour une œuvre qui sera présentée en 2014 :

- 12 200 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 20 000 € d'aide à la diffusion.

● Le Théâtrophone

5 000 €

Cette structure a été créée en 2009 par François-Henri Soulié, auteur, comédien et metteur en scène bien connu du secteur culturel, autour de son œuvre dramaturgique.

Sa vocation est la création (en moyenne trois par an) d'œuvres et animations théâtrales entièrement originales fondées sur des textes nouveaux et faisant appel à des créateurs vivant en région. En 2013, **2 000 spectateurs** ont suivi les 21 représentations sur le territoire départemental.

En 2014, je vous propose de reconduire à cette structure une aide à la diffusion de 5 000 €.

● Compagnie de l'Embellie

7 050 €

Cette compagnie de théâtre amateur exploite une salle de spectacle, le « théâtre de l'Embellie ». Elle effectue un travail de formation au travers de ses ateliers pour adolescents et adultes, dont elle crée et diffuse les pièces sur le département. Près de **1 000 personnes** ont fréquenté les spectacles de la compagnie et **5 300** ont fréquenté la salle sur la dernière saison.

Je vous propose, pour 2014, de reconduire une aide de **7 050 €** ainsi répartie :

- 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 1 000 € d'aide à la création ;
- 1 050 € d'aide à la diffusion

● Quercy Productions

12 750 €

La dernière saison théâtrale de cette compagnie basée à Cayriech comprenait trente représentations dans le département et en région. Pour 2014, je vous propose de reconduire une aide de **12 750 €** pour sa création, « Les surprises du divorce » d'Alexandre Bisson et pour la diffusion de son répertoire (vingt représentations prévues) ainsi répartie :

- 3 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 6 750 € d'aide à la création ;
- 3 000 € d'aide à la diffusion

● Association Symphorèse

4 500 €

Cette association, basée à Cazes-Mondenard, a fait de l'église de Mazères, un lieu de créations et de manifestations artistiques dans lequel elle a donné trois représentations théâtrales en 2013 de sa création « Secret d'Etat : premier volet du Procès de Molière ». D'autre part, elle a ouvert un nouveau lieu de diffusion, « La Passerelle d'Ardus » à Lamothe-Capdeville où deux représentations de cette pièce ont été présentées.

Enfin, une école de théâtre dans l'ancienne école désaffectée de Saint Avit a ouvert ses portes en octobre 2013 : 25 élèves, adultes et adolescents, la fréquentent.

Une création est en préparation pour 2014 : « Le réquisitoire : deuxième volet du Procès de Molière » avec le projet d'une large diffusion : dix représentations sur les trois sites de l'église de Mazères, l'école de Saint-Avit et la Passerelle d'Ardus.

Je vous propose de porter en 2014 l'aide départementale à **4 500 €** pour la création et la diffusion de ses spectacles.

● Association Festivalence

42 500 €

Cette association organisera à Valence d'Agen, en août 2014, la 21<sup>ème</sup> édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire ».

La structure emploie deux permanents et quinze saisonniers. Plus de 450 bénévoles œuvrent à cette grande fresque historique qui donne lieu à sept représentations.

Près de **200 000 spectateurs, issus du Grand Sud** ont vu ce spectacle depuis sa création (10 950 en 2013). Je vous propose de lui reconduire une aide à l'organisation de l'édition 2014 d'un montant de **42 500 €**.

● Arène Théâtre

20 000 €

Cette compagnie professionnelle comptant trois permanents et une quinzaine d'intermittents du spectacle mène des actions artistiques en Tarn-et-Garonne et a su créer des rendez-vous tels que le festival «Les Décousues» à Coutures et « l'été de l'Arène » à Moissac. En 2013, elle a donné **60 représentations** dont 34 en Tarn-et-Garonne.

Conventionnée par la Région Midi-Pyrénées, soutenue par DRAC et par la Ville de Moissac où elle s'est installée en résidence, elle souhaite diffuser son répertoire, renouveler sur l'été 2014 la neuvième édition des Décousues et proposer une nouvelle création pour la fin de l'année 2014.

Je vous propose de reconduire l'aide de **20 000 €** à cette compagnie pour l'année 2014, ainsi répartie :

- 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;
- 11 000 € d'aide à la création ;
- 4 000 € d'aide à la diffusion

● Association Nansouk

3 000 €

Basée à Miramont de Quercy, la Compagnie théâtrale Nansouk créée en 2008 par Charly Blanche propose des créations pour le tout public et le jeune public en privilégiant les textes contemporains. La Compagnie effectue un travail de création et de diffusion de son répertoire en Tarn-et-Garonne, en Midi-Pyrénées et au-delà. L'association projette en 2014 une création tout public, « Arlequin, poli par l'amour » d'après Marivaux ainsi que des représentations du « presque petit chaperon rouge », créé en 2011 pour le jeune public, dans le cadre du prochain festival d'Avignon.

Je vous propose d'attribuer une aide à la création et à la diffusion de **3 000 €** à cette compagnie pour l'année 2014.

● Association Noël en Cirque

50 000 €

Noël en cirque propose un spectacle circassien qui connaît, depuis ses débuts, un vif succès puisque 24 000 spectateurs ont assisté à ces représentations. La cinquième édition s'est déroulée du 13 au 22 décembre 2013 à Valence d'Agen avec 17 représentations.

Chaque spectacle est composé d'une douzaine de numéros de toutes disciplines exécutés par des artistes internationaux de qualité, accompagnés d'un orchestre formé de quatorze musiciens locaux. Une soixantaine de bénévoles intervient à l'accueil, à la technique et sur la piste.

Je vous propose d'attribuer à cette association une aide de **50 000 €** pour l'organisation de l'édition 2014.

#### **IV- OCCITAN**

L'action départementale en faveur de la langue et de la culture occitanes se décline sur deux axes : **les opérations « al canton »** et **l'enseignement de la langue à l'école**.

Je vous propose de reconduire cette politique spécifique, mise en œuvre, pour ce qui est de l'initiation à la langue, en déclinaison du contrat de plan Etat-Région et en partenariat avec les communes.

##### **1. Les opérations « Al Canton » : 10 000 €**

Lancées en 1990 et destinées à recueillir des témoignages écrits et oraux de notre passé sur le territoire d'un canton afin de restituer, en direction de la population locale, les éléments recensés au travers d'éditions d'ouvrages et documents audiovisuels, ces opérations se sont achevées en 2012.

En 2004, une opération de sauvegarde sur support audiovisuel a été lancée sur les communes non encore couvertes par l'opération et ces documents vidéo ont permis, à partir de 2005, de réaliser des DVD intercantonaux sur les cantons d'Auvillar/Valence d'Agen ; de Castelsarrasin/Moissac ; de Lauzerte/Bourg de Visa/Montaigu ; Saint Nicolas/Montech. Cinq autres DVD intercantonaux sont en cours de préparation et seront présentés en 2014 : Beaumont/Lavit ; Grisolles/ Villebrumier/ Montauban Est ; Verdun ; Lafrançaise/Molières/Montauban ouest.

Cette démarche s'achèvera elle aussi en 2014 et je vous propose de ratifier un crédit de **10 000 €** à cet effet (subvention à l'Institut d'études occitanes) à l'article 65744 sous fonction 311.

Afin de parachever cet immense travail et lui donner une visibilité d'ensemble, il a été décidé, au budget 2013, de préparer un **ouvrage de synthèse sur la mémoire occitane** des cantons qui serait réalisé en deux étapes. Il s'agirait d'une nouvelle collection d'ouvrages en français, compilant les meilleurs documents de l'ensemble des ouvrages, comptant 480 pages environ en quadrichromie et illustrés de 400 à 600 documents cartographiques et iconographiques originaux.

Le coût prévisionnel de cette collection qui serait éditée fin 2014 est estimé globalement à **40 000 euros** :

- 15 000 € pour les **travaux préparatoires** de recherche documentaire, composition, rédaction et réalisation de la pré-maquette. Ces prestations ont fait l'objet d'une convention avec l'Association Vidéo Quercy Rouergue, en raison de son expérience sur ce type d'opérations, adoptée par la Commission Permanente de décembre dernier. Les crédits correspondants ont été votés au budget primitif 2013.

- 25 000 € au titre de la **fabrication** dans le cadre d'un futur avenant à la convention précitée avec l'Association Vidéo Quercy Rouergue.

## **2. Sensibilisation à la langue occitane : 56 500 €**

**Les actions scolaires** en faveur de la sensibilisation à l'occitan sont menées par l'ALCOC (Association pour la Langue et la Culture Occitanes) qui rémunère une équipe d'intervenants avec l'aide des communes, ou des Communautés de Communes, du Conseil Général et de la Région.

C'est ainsi que notre département affiche un des **meilleurs taux** de sensibilisation à l'occitan de l'académie, **avec 29 % des effectifs du primaire sensibilisés** (5 085 élèves). 527 élèves suivent un enseignement dans les 9 sites bilingues ouverts dans le département et 12 collèges et 4 lycées proposent une section langue régionale (1 176 élèves concernés).

Pour l'année scolaire 2013/2014, je vous propose de reconduire une subvention de **56 500 €** à l'ALCOC ainsi répartie :

- **52 000 €** pour le fonctionnement et le recrutement d'intervenants agréés en langue occitane,
- **3 100 €** pour l'achat de documentation et matériel pédagogique,
- **1 400 €** pour la formation continue des intervenants extérieurs.

## **V -ACTIONS EN FAVEUR DE LA LECTURE**

Avec un budget global de **50 000 €**, elles s'articuleront autour de :

- **l'association Confluences** 40 000 €

L'association Confluences organise annuellement diverses rencontres littéraires dont un festival « Lettres d'automne » sur deux semaines en novembre et des animations littéraires dans les collèges dans le cadre d'une opération baptisée « Plaisir de Lire en collèges ».

La 24<sup>ème</sup> édition du festival «Lettres d'automne » aura lieu durant la deuxième quinzaine du mois de novembre en divers lieux du département. Plusieurs manifestations s'adressant à tous les publics y compris les scolaires, seront organisées autour d'un écrivain de langue francophone.

Je vous propose de reconduire une aide de **30 000 €** pour le **festival littéraire Lettres d'Automne**, et **10 000 €** pour l'opération **Plaisir de Lire en collèges**.

●l'association REEL 10 000 €

Les trois grands domaines d'activités de l'association REEL sont :

- l'organisation d'un salon du livre jeunesse en mai à Montauban ;
- les venues d'auteurs et d'illustrateurs invités dans les écoles et collèges ;
- des actions d'animations et de formation menées toute l'année dans le cadre des projets éducatifs avec les établissements scolaires, les médiathèques, les centres de loisirs, les communautés de communes, les Pays Midi-Quercy et Pays Montalbanais, ateliers d'écriture hebdomadaires à la maison d'arrêt de Montauban.

Je vous propose d'accorder à l'association REEL, une aide de **4 000 €** pour l'organisation du **salon du livre jeunesse** et de **6 000 €** pour les **venues d'auteurs / illustrateurs** en mai 2014.

## **VI – ACTIONS JEUNE PUBLIC**

### **1. Action culturelle en milieu scolaire**

Je vous propose d'allouer un budget de **6 000 €** pour mener des actions d'éducation artistique en milieu scolaire.

Comme chaque année, la Commission Éducation, Sport et Culture sera saisie, pour avis, sur les dossiers présentés à la Commission Permanente dans le cadre de cette politique qui concernera principalement :

- la classe de jeunes inadaptés sociaux de la maison d'arrêt de Montauban,
- les manifestations d'information sur l'orientation visant à développer une réflexion sur les métiers et une éducation des choix en fonction des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves
- l'édition de la brochure trimestrielle « poètes à l'école » diffusée aux établissements scolaires.

## 2. Transports d'élèves

Une enveloppe de **30 000 €** est consacrée à la prise en charge des transports des élèves (écoles et collèges) pour leur acheminement vers les manifestations culturelles départementales suivantes :

Actions culturelles	Prise en charge		Public bénéficiaire	
	Modalités	Nbre de prises en charge / an		
Abbaye de Belleperche	180 € pour un trajet inférieur à 100Km aller-retour / ou 230 €	1 par établissement & par manifestation	Ecoles & collèges	
Espace des Augustins				
Archives départementales		1 par établissement		Collèges
Musée Ingres				
Moissac				
Musée Calbet - Grisolles				
CPIE - Caylus				
<b>La Cuisine - Nègrepelisse</b>				
Association Fermat Lomagne - Beaumont				
Le Local - Montricoux		50% du coût des transports	Ecoles & collèges	
Festival Lettres d'Automne				
Manifestations, animations, évènements culturels ponctuels jeune public (rencontres chorales, trinôme académique, actions d'information sur l'orientation...)				
« Big Bang des Arts » ADDA		75% du coût des transports dans la limite de 180€ ou 230 € (selon Km)	Collèges & lycées	
« Science en fête » Novalia				
« Rencontres Emploi Formation Insertion »				

Chaque établissement est donc susceptible de bénéficier d'une quinzaine de prises en charge par an.

Le Conseil Général accorde une participation sur le coût des transports selon les modalités suivantes :

- Prise en charge d'un forfait de 180 € (trajet inférieur à 100 km aller-retour) ou 230 €, dans la limite d'un déplacement annuel par établissement et par animation.

Pour les 3 cas suivants, le mode de prise en charge est différent :

- le festival « Big Bang des arts » : 50 % des transports vers les lieux de spectacle vivant ;

- « Science en fête » à Novalia et « rencontres emploi-formation-insertion » : 75 % des transports dans la limite des forfaits susvisés.

Ces dépenses de transport sont prises en charge par le biais d'une participation versée aux établissements scolaires, au vu des factures acquittées.

### **3. Prix divers et récompenses :**

attribués lors de différents concours

**6 000 €**

## **VII – POLITIQUES TERRITORIALISEES**

### **1. Fonds d'Intervention Culturel**

Je vous propose d'adopter une enveloppe de **120 000 €** pour satisfaire en 2014 les demandes d'aides relatives à l'organisation de manifestations à caractère culturel, touristique ou de promotion du département, qui seront attribuées par la Commission Permanente après avis de la commission ad hoc.

### **2. Schémas de développement culturel des Pays**

Le Pays Midi-Quercy et le Pays Montalbanais ont souhaité s'inscrire dans le dispositif régional des **projets culturels de territoire** et ont signé une convention territoriale de développement culturel avec la Région et le Département.

Pour le Pays Midi-Quercy, cette convention est à renouveler en 2014 pour la période de 2014 à 2016 avec les participations respectives, et à parité, de la Région et du Département égales à **45 000 euros** réparties en trois tranches annuelles de 15 000€.

Pour le Pays Montalbanais, cette convention a été renouvelée en 2012 pour trois nouvelles années avec les participations respectives, et à parité, de la Région et du Département égales à **70 000 euros** ainsi répartie : 30 000 € la première année de conventionnement et 20 000 € sur les deux suivantes.

La Commission Permanente approuve par délégation, les programmes opérationnels annuels respectifs et la répartition des subventions aux porteurs de projet.

Le rythme de réalisation de ces programmes dépasse l'exécution en année civile et le paiement des soldes des subventions se faisant après leur réalisation et présentation d'un bilan financier, le calendrier des crédits de paiement est prévu sur 2 ans.

Je vous propose :

- d'allouer pour la première année du troisième renouvellement de la convention du Pays Midi-Quercy (2014 à 2016 inclus), une enveloppe d'intervention de **15 000 €** avec les crédits de paiement correspondants ;
- d'allouer pour la programmation 2014 du Pays Montalbanais, une enveloppe d'intervention de **20 000 €** avec le calendrier de crédits de paiement suivant : 10 000 € en 2014 et 10 000 € en 2015 ;
- de ratifier un crédit global de paiement de 49 000 € à l'article 674562 sous-fonction 311 dont 24 000 € au titre des actions 2013 restant à réaliser pour ces deux pays ainsi répartis : 11 800€ au titre de 2013 pour le Pays Montalbanais et 12 200 € pour le Pays Midi-Quercy.

### **3. Commune de Nègrepelisse : Centre d'art et de design « la Cuisine »**

Depuis 2006, dans le cadre de la convention territoriale du Pays Midi-Quercy, La cuisine, centre d'art et de design appliqué à l'alimentation, développe son projet artistique et culturel avec l'aide de ses partenaires institutionnels : Ministère de la Culture, Région Midi-Pyrénées et Conseil Général.

Son installation dans ses futurs locaux est prévue début 2014 : une journée d'ouverture du programme de préfiguration est organisée le 25 janvier 2014 avec une table ronde sur le thème de l'éducation artistique et culturelle à destination des jeunes, des familles, des professionnels du Département.

L'inauguration du nouveau bâtiment aura lieu le 16 juin 2014.

Il est prévu pour 2014 un développement des activités et de l'équipe, qui va de pair avec la mise en service des nouveaux locaux. La programmation 2014 comportera trois expositions de production originale et une exposition itinérante, un projet hors les murs avec la maison d'arrêt de Montauban et une opération d'éducation artistique et culturelle mise en place par l'Education Nationale intitulée « le festin ».

Je vous propose de porter de 37 000 € à **42 000 €** l'aide allouée à la commune de Nègrepelisse pour le fonctionnement et les activités de son centre d'art La Cuisine et de ratifier un crédit correspondant à l'article 6573473 sous fonction 311 du budget départemental.

#### **4. Service départemental de matériel scénique**

Ce service départemental propose ses activités de prêt de matériel de scène aux communes et associations socioculturelles du département, organisatrices de manifestations socioculturelles et qui bénéficient, ainsi, de prestations de qualité avec des tarifs préférentiels.

Pour entamer le renouvellement du parc lumière, je vous propose de ratifier un crédit de **5 000 €** en investissement et d'approuver les tarifs joints en annexe pour un montant de recettes estimé à **32 000 €**.

Ces tarifs prévoient la gratuité des interventions du Service départemental de matériel scénique :

- pour le festival « Alors Chante » et les concerts en milieu rural organisés par l'association « Chants Libres » ;
- pour le centre départemental du téléthon ;
- et pour les interventions de l'ADDA 82 telles que planifiées annuellement.

#### **VIII – ADDA 82**

Créée en 1974, cette association départementale est un **partenaire incontournable du développement territorial et culturel du Tarn-et-Garonne**. Dans le cadre de ses missions, elle met en place des actions de sensibilisation, programme des spectacles décentralisés, distribue conseils et aides aux porteurs de projets culturels, aide à la structuration de l'enseignement artistique, contribuant ainsi à l'aménagement du territoire et à la promotion de la vie culturelle départementale.

En 2014, l'ADDA poursuivra la mise en oeuvre des missions suivantes :

- **développement des pratiques musicales actuelles des amateurs** : 24ème édition du Tarn & Garock (les concerts de ce tremplin ont lieu en février et avril à Saint Antonin Noble Val, Lauzerte et la finale Moissac).

- **actions de diffusion et sensibilisation du jeune public au spectacle vivant** : la rencontre départementale des arts dédiée à l'enfance et à la jeunesse « Le Big Bang des arts » aura lieu du 17 mars au 27 avril 2014 ; l'ADDA développe une **programmation jeune public et résidences d'artistes à l'espace des Augustins** avec un budget de 33 000 euros affecté à cette mission.

- **diffusion départementale et patrimoine** : action culturelle en milieu rural de février à juillet avec l'école de musique de Beaumont de Lomagne et ciné concert à Labarthe et Molières ; l'opération des châteaux chantants a été revue dans sa mise en oeuvre avec une plus grande implication financière et logistique des communes ou communautés de communes bénéficiaires de ses interventions. La participation de notre collectivité à cette opération sera examinée dans le cadre du Fonds d'Intervention Culturel.

- **centre de ressources départemental** : aides aux projets, conseil, expertise, développement d'une banque interactive de données communes à l'ensemble des acteurs du département intégrant le répertoire des acteurs culturels. Edition du guide de l'été culturel publié à 22 000 exemplaires et de l'agenda culturel « Sortir en Tarn-et-Garonne ».

- **mise en oeuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques** : structuration des écoles de musique, volet formation avec l'opération danse à l'école et en musique (ateliers), mise en place du brevet musical départemental, stages, pratique collective et diffusion des ensembles des écoles de musique sur le département, parcours en danse.

Le renouvellement de ce schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistique fera l'objet d'un rapport spécifique présenté en DM1.

Pour ce faire, je vous propose d'accorder une aide de **237 500 €** à l'ADDA 82 pour la réalisation des missions susvisées. S'agissant de la subvention de fonctionnement propre à cet organisme départemental, elle figure dans le « livre bleu ».

## **IX – ESPACE DES AUGUSTINS**

**8 916 personnes** ont fréquenté l'Espace des Augustins en 2013 (soit une augmentation de près de 20% par rapport à 2012), pour une soixantaine d'événements organisés (8 expositions, 11 concerts, 17 spectacles et animations jeune public, 9 spectacles de théâtre, 15 projections et conférences).

Je vous propose de ratifier un crédit global de fonctionnement de **42 600 €** composé essentiellement du budget artistique (cachets artistes, catering, redevances, billetterie).

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le rapport présenté.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication du bilan de la politique culturelle départementale conduite en 2013 ;
- Approuve les actions telles que présentées et adopte les crédits suivants pour 2014 :

### ***Conservation du patrimoine***

- Diffère à la DM1, lorsque la programmation État sera connue, l'examen du programme départemental de travaux sur les monuments historiques ;
- Adopte pour les projets de restauration du patrimoine rural traditionnel (pigeonniers, puits, lavoirs, fontaines, moulins à eau ou à vent) une autorisation de programme de 15 000 € au titre de l'aide aux communes (5 000 € en 2014 et 10 000 € en 2015) ;
- Décide le renouvellement du partenariat avec le Pays Midi-Quercy et la Région, pour trois années (2012-2014) concernant la démarche d'inventaire engagée par le Pays Midi-Quercy sur son patrimoine bâti ;
- Précise que des fiches par monument et dépliants thématiques à la découverte des circuits qui constitueront le début d'une collection appelée « en quête de patrimoine » sont en cours de publication ;

### ***Enseignement musical***

- Aides aux écoles de musiques ..... 73 000 €  
selon les critères définis par le schéma départemental des enseignements et de l'éducation artistiques
- Précise que ce schéma fera l'objet d'un rapport spécifique présenté à l'occasion de la DM1 car il doit être renouvelé pour la période 2014-2018 en fonction du bilan de la première période de mise en place ;

### ***Spectacle vivant***

- Aide à la création et diffusion musicales ..... 74 800 €

dont :

- . *Orchestre Baroque de Montauban « Les Passions »* ..... 21 000 €  
avec le soutien de la DRAC (58 000 €),  
la Région Midi-Pyrénées (33 600 €) et les villes de Montauban  
(29 000 € + 29 000 € de mise à disposition du personnel)  
et Toulouse (5 000 €)  
En 2014 : poursuite des concerts en Tarn-et-Garonne et à l'extérieur
- . *Ensemble Organum de Moissac* ..... 21 000 €  
avec le soutien de la DRAC (70 000 €), la Région Midi-Pyrénées  
(50 000 €) et la Ville de Moissac (20 000 € + 20 000 € de valorisation  
pour la mise à disposition de locaux)  
En 2014 : maintien des 3 rendez-vous annuels des Diagonales, près de  
30 concerts, conférences, 15 sessions de chants et « Diagonales d'été »  
en collaboration avec le festival de Saint-Bertrand-de-Comminges
- . *Association le Rio Grande à Montauban* ..... 10 400 €  
avec le soutien de l'État (75 000 €), de la Région Midi-Pyrénées (40 320 €)  
et de la Ville de Montauban (100 000 €) :  
maintien de l'action en 2014 sur 4 centres d'activités :  
– aide à la diffusion au sein du Rio ou hors les murs,  
– développement et accompagnement des pratiques,  
– action culturelle, éducation artistique et prévention des risques connexes  
à la pratique ou l'écoute des musiques amplifiées,  
– la ressource par la participation au développement des musiques  
amplifiées sur le territoire
- . *Orchestre de la cité d'Ingres* ..... 3 000 €  
Diffusion de concerts classiques en milieu rural
- . *Association pour la défense et l'illustration de l'abbatiale  
de Moissac (A.D.I.A.M.)* ..... 6 500 €  
Organisation traditionnelle du festival « Les soirs de Moissac »  
concerts de musique classique et musiques du monde donnés  
au cloître et au cœur de l'abbaye
- . *Commune de Moissac* ..... 12 900 €  
Organisation en collaboration avec l'association Moissac Culture  
Vibrations de la 18ème édition du Festival de la voix du 26 au  
29 juin 2014 sur le cœur historique de Moissac

<i>Aide à la création et diffusion théâtrales</i> .....	177 000 €
dont :	
. <i>Le Local – Espace Jean Durozier (Montauban)</i> .....	32 200 €
dont :	
– 12 200 € pour le fonctionnement de la structure	
– 20 000 € d'aide à la diffusion	
pour 2014 : diffusion en région et dans le département	
dont le festival de théâtre estival à Montricoux	
. <i>Le Théâtrophone</i> .....	5 000 €
Création d'œuvres théâtrales originales fondées	
sur des textes nouveaux et faisant appel à	
des créateurs vivant en région	
. <i>Compagnie de l'Embellie (Montauban)</i> .....	7 050 €
compagnie de théâtre amateur, formation au travers	
d'ateliers pour adolescents et adultes, création	
et diffusion de pièces sur le département dont :	
– 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;	
– 1 000 € d'aide à la création	
– 1 050 € d'aide à la diffusion	
. <i>Quercy Production (Cayriech)</i> .....	12 750 €
création « Les surprises du divorce »	
et diffusion de son répertoire	
(20 représentations prévues)	
dont :	
– 3 000 € pour le fonctionnement de la structure ;	
– 6 750 € d'aide à la création ;	
– 3 000 € d'aide à la diffusion	
. <i>Association Symphorèse (Cazes Mondenard)</i> .....	4 500 €
Pour 2014 préparation de la création	
« le réquisitoire : deuxième volet et du Procès de Molière»	
10 représentations	
. <i>Association Festivalence (Valence d'Agen)</i> .....	42 500 €
21 <sup>ème</sup> édition du spectacle « Au fil de l'eau... une histoire »	

. *Arène Théâtre (Coutures)* ..... 20 000 €  
 9ème édition « Les Décousues » et nouvelle création  
 prévue fin 2014  
 dont :  
 - 5 000 € pour le fonctionnement de la structure ;  
 - 11 000 € d'aide à la création ;  
 - 4 000 € d'aide à la diffusion

. *Association Nansouk (Miramont de Quercy)*..... 3 000 €  
 Pour 2014 : création tout public  
 « Arlequin, poli par l'amour » d'après Marivaux  
 représentations « presque petit chaperon rouge »  
 dans le cadre du prochain festival d'Avignon

. *Association Noël en Cirque* ..... 50 000 €

### ***Occitan***

- Adopte une dotation globale de 66 500 € ainsi répartie :

*Opérations « al canton »*..... 10 000 €

- Cinq DVD intercantonaux seront présentés en 2014, achevant ainsi cette démarche ;
- Ratifie à cet effet, un crédit de 10 000 € à l'article 65744, sous-fonction 311 du budget départemental (subvention à l'Institut d'études occitanes) ;
- Préparation d'un ouvrage de synthèse sur la mémoire occitane des cantons estimé à 40 000 €

. *Sensibilisation à la langue occitane* ..... 56 500 €  
 subvention à l'ALCOC (Association pour la langue  
 et la culture occitanes)  
 dont :

- . 52 000 € pour le fonctionnement et le recrutement  
 d'intervenants agréés en langue occitane
- . 3 100 € pour l'achat de documentation et matériel pédagogique
- . 1 400 € pour la formation continue des intervenants extérieurs

### ***Actions en faveur de la lecture***

- Adopte une dotation globale de 50 000 € ainsi répartie :

. *Association Confluences* ..... 40 000 €

dont :

30 000 € pour le Festival « Lettres d'Automne »

10 000 € pour l'opération « Plaisir de Lire en collèges »

. *Association REEL* ..... 10 000 €

dont :

4 000 € pour l'organisation du salon du livre jeunesse

6 000 € pour les venues d'auteurs /illustrateurs en mai 2014

### ***Actions jeune public***

- Adopte une dotation globale de 42 000 € ainsi répartie :

. Action culturelle en milieu scolaire ..... 6 000 €

actions d'éducation artistique en milieu scolaire

- Précise que la 3ème commission sera saisie pour avis sur les dossiers présentés à la Commission Permanente dans le cadre de cette politique concernant principalement :

- la classe de jeunes inadaptés sociaux de la maison d'arrêt de Montauban ;
- les manifestations d'information sur l'orientation visant à développer une réflexion sur les métiers et une éducation des choix en fonction des centres d'intérêt et des aptitudes des élèves ;
- l'édition de la brochure trimestrielle « poètes à l'école » diffusée aux établissements scolaires.

. *Transports d'élèves* ..... 30 000 €

prise en charge des transports des élèves vers les manifestations

culturelles départementales telles que détaillées en annexe I

pour un forfait de 180 € (trajet inférieur à 100 km aller-retour)

ou 230 € dans la limite d'un déplacement annuel par établissement

et par animation sauf pour « Science en fête » à Novalia et

les rencontres emploi-formation-insertion (75% des transports

dans la limite des forfaits susvisés ainsi que pour le festival

« Big Bang des arts » (50 % des transports vers les lieux de spectacle vivant)

. *Prix divers et récompenses* ..... 6 000 €

prix attribués lors des différents concours

### ***Politiques territorialisées***

. *Fonds d'intervention culturel* ..... 120 000 €

- . *Schémas de développement culturel des Pays* ..... 35 000 €  
dont :
  - . première année du troisième renouvellement  
de la convention Pays Midi-Quercy (2014-2016).....15 000 €
  - . programmation 2014 du Pays montalbanais.....20 000 €  
(10 000 € en 2014 et 10 000 € en 2015)
- Donne délégation à la Commission Permanente pour l'approbation des programmes opérationnels annuels et la répartition des subventions directement aux porteurs de projets ;
- . Commune de Nègrepelisse : centre d'art et de design  
« la Cuisine » ..... 42 000 €  
aide accordée pour le fonctionnement  
et les activités du centre d'art, dans le cadre de la convention  
territoriale du Pays Midi-Quercy  
En 2014 : installation du centre dans  
les nouveaux locaux
- . *Service départemental de matériel scénique*  
renouvellement du parc lumière :
  - . recettes ..... 32 000 €
  - . dépenses..... 5 000 €
- Reconduit les tarifs en vigueur tels que joints en annexe II ;

### ***ADDA 82***

- Accorde une subvention de 237 500 € à l'ADDA 82 pour la réalisation des missions suivantes telles que détaillées dans le rapport susvisé :
  - développement des pratiques musicales actuelles des amateurs,
  - actions de diffusion et sensibilisation du jeune public au spectacle vivant,
  - diffusion départementale et patrimoine,
  - centre de ressources départemental,
  - mise en œuvre du Schéma Départemental des Enseignements Artistiques ;

### ***Espace des Augustins***

Fréquentation de 8 916 personnes en 2013

- Ratifie un crédit de fonctionnement de 42 600 € essentiellement pour le budget artistique ;

- Ratifie les crédits suivants :

## **Investissement**

- Restauration et entretien des monuments historiques  
*articles 204 141 et 204142 – sous fonction 312* :.....143 065 €  
crédits au titre des A.P. Antérieures
- Patrimoine architectural et culturel :  
  
Subventions aux particuliers :.....5 000 €  
*article 20422 – sous fonction 312,*  
au titre de l'autorisation de programme de 2013  
  
Subventions aux communes :.....5 000 €  
*article 204142 – sous fonction 312*
- Construction et aménagement de bibliothèques  
*article 204142 – sous fonction 311* :.....79 023 €  
au titre des programmes antérieurs
- Équipement numérique des salles de cinéma  
*article 204142 – sous fonction 311* :.....8 714 €  
au titre de l'autorisation de programme 2013

## **Fonctionnement :**

- Écoles de musique :  
*article 657342 – sous fonction 311* :.....53 000 €  
*article 65743 – sous fonction 311* :.....20 000 €
- Animations à caractère départemental :  
  
*article 65744 – sous fonction 311* :.....374 300 €
  - théâtre :.....177 000 €
  - Musique :.....74 800 €
  - Occitan :.....66 500 €
  - Lecture :.....50 000 €
  - Action culturelle en milieu scolaire :.....6 000 €
- Prix divers :  
*article 6713 – sous fonction 311*.....6 000 €
- Participation aux frais de transport :  
*articles 656813 – sous fonction 21 et 221*.....30 000 €

- ADDA 82 :  
Missions (*article 67456 – sous fonction 311*).....237 500 €
- Fonds d'Intervention Culturel :.....137 377 €  
*article 67451 – sous fonction 311*  
dont 100 000 euros au titre de 2014 et 37 377 €  
au titre des enveloppes antérieures
- Schémas de développement culturel des Pays :.....49 000 €  
*article 674562 sous fonction 311*  
Pays Montalbanais :  
11 800 € au titre des enveloppes antérieures  
10 000 € au titre de 2014  
Pays Midi-Quercy :  
12 20070 € au titre des enveloppes antérieures  
15 000 € au titre de 2014
- Commune de Nègrepelisse (centre d'art La Cuisine) :.....42 000 €  
*article 6573473 - sous fonction 311*
- Syndicat mixte du Pays Midi-Quercy (Inventaire) :.....60 000 €  
*article 6573474 - sous fonction 311*

Adopté à l'unanimité.

Le Président,